

## DÉCISION N° 22/2025

**Objet : MAPA – Aménagement du carrefour de La Calade (secteur 1) et du parking paysager des Aiguiers (secteur 2) - Avenant n° 1**

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R 2122-8 entré en vigueur au 01 avril 2019,

**Vu** la décision n° 15/2025 du 18 août 2025 qui attribue le MAPA pour l'aménagement du carrefour de La Calade (secteur 1) et le parking paysager des Aiguiers (secteur 2) à la société EUROVIA – Agence Toulon/Fréjus – ZAC de la Poulasse à SOLLIES-PONT pour un montant de 166 668.00 € TTC,

**Vu** la notification dudit marché à l'entreprise EUROVIA le 25 août 2025,

**Considérant** que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget d'un montant maximum de 250 000 € HT,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché sus-mentionné afin de prendre en compte les travaux en plus et en moins-values et également des travaux supplémentaires qui sont nécessaires à la bonne finition de l'aspect paysager et sécuritaire des travaux,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter et de signer l'avenant n° 1 au MAPA pour l'aménagement du carrefour de La Calade (secteur 1) et le parking paysager des Aiguiers (secteur 2) pour un montant de 6 021.41 € TTC correspondant aux prestations ci-après :

|                                                                          |                |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Devis du 16/10/2025 Logo piétons – Carrefour La Calade :               | 144.00 € TTC   |
| - Devis du 22/10/2025 Glissière de sécurité bois – Parking des Aiguiers  | 5 159.81 € TTC |
| - Devis du 06/11/2025 Panneaux Supp signalisation – Parking des Aiguiers | 717.60 € TTC   |

**Article 2** : L'incidence financière de l'avenant n° 1 est la suivante :

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| - Montant du marché initial     | 166 668.00 € TTC |
| - Montant de l'avenant (3.62 %) | 6 021.41 € TTC   |
| - Nouveau montant du marché     | 172 689.41 € TTC |

**Article 3** : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 12 novembre 2025  
Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le

- la publication le

12 NOV. 2025

12 NOV. 2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

